



Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales (S.I.C.A.S.)

Comité Syndical 1^{er} Mars 2022

Procès-Verbal

Le 1^{er} Mars 2022, s'est déroulé, au centre Socio Culturel Paul Faraud sur la commune de Plan d'Orgon, un comité syndical dont l'ordre du jour est joint en annexe du présent procès-verbal.

Madame Marie Pierre Callet, Vice-Présidente du Conseil Départementale assiste à la réunion.

Le procès-verbal du précédent comité, en date du 25 Novembre 2021, est approuvé à l'unanimité en préambule.

1. Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Président s'appuie sur une présentation power-point pour la présentation du débat d'Orientations Budgétaires.

Il débute en exposant les enjeux du SICAS pour l'année à venir.

Depuis maintenant plusieurs années, le SICAS assiste administrativement plusieurs ASA et, l'année 2022 verra également la contractualisation d'une assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'ASA du Béal du Moulin de Sénas pour la réalisation de travaux de réhabilitation et de modernisation de leur ouvrage.

Monsieur Raviol pense que le rapprochement entre structures hydrauliques est une très bonne chose à l'image de ce que fait le SMGAS sur l'arrondissement d'Arles d'autant que les ASA restent seules responsables des décisions prises.

Le Résultat d'Exploitation de l'année 2021 est fortement impacté de manière positive par la subvention exceptionnelle que le SYMADREM a versée au SICAS dans le cadre de la mise en siphon de l'ouvrage afin de le rendre transparent hydrauliquement pour les crues du Rhône.

Monsieur Ginoux exprime sa déception quant au fait que l'Etat n'a pas retenu le dossier déposé par le SICAS dans le cadre des subventions du Plan de Relance. Il reste propriétaire mais il reste défaillant quant à la réfection de son ouvrage.

La publication du décret de concession pour la Compagnie Nationale du Rhône va permettre de faire avancer le partenariat envisagé avec elle pour l'obtention de subventions nécessaires à la réhabilitation de la seconde branche du canal des Alpes.

Par contre, il est extrêmement difficile d'accéder au financement FEADER de par sa lourdeur administrative et le SICAS reste en attente de leur réponse pour des travaux de régulation de 2.5 Millions d'euros.

Le Ministère de l'Agriculture devrait allouer des subventions pour des travaux de sécurisation pour un montant de 200 000 € pour la fin de l'année.

Monsieur le Président aborde ensuite la réalisation du nouveau siège social prévu sur la commune de Mas Blanc des Alpilles pour lequel 2 000 € mensuels seront versés à la commune. Il s'agira d'un investissement pour les quarante prochaines années.

Monsieur SIAS pose la question de l'intérêt d'un loyer plutôt que d'un investissement direct. Laurent Geslin, vice-président du SICAS, précise que le Syndicat ne réalisera que l'intérieur des bâtiments. Le reste sera à la charge de la commune. Un bail emphytéotique permettra de pérenniser le SICAS sur un site sur le long terme.

Un financement au titre d'un CDDA va être sollicité auprès du Conseil Départemental. L'autofinancement sera assuré par la vente des bâtiments actuels.

Monsieur Raviol mesure la chance que le Conseil Départemental des Bouches du Rhône nous aide alors que dans le département voisin du Gard c'est plus difficile.

La Station de pompage de la Baronnerie rencontre de très grosses avaries. Suite à un dysfonctionnement, trois pompes sont définitivement hors service et une casse sur la conduite de départ en 600 implique un arrêt total de la station en attente des pièces nécessaires pour sa réparation.

Suite à ces casses et dans la continuité de l'étude diagnostic réalisée par la SCP, il est devenu nécessaire de réaliser une nouvelle station dans son intégralité pour un montant estimé de 800 000 €.

Des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Départemental dans le cadre du CDDA.

Il sera étudié la possibilité technique de réaliser deux sorties desservant le domaine de Confoux et les autres réseaux.

Par ailleurs, le coût de l'énergie pour les stations de pompage va à minima doubler pour la prochaine campagne.

Les redevances annuelles de prélèvement de l'Agence de l'Eau sont en constante hausse et il y a lieu de répercuter ces hausses sur le tarif à l'hectare arrosé. Actuellement, il est de 16 € et pour arriver à l'équilibre financier, il faudrait qu'il soit de 23 €.

Au vu du contexte actuel, il est décidé de le fixer à 19 € par hectare pour l'année 2022.

Un des objectifs de l'année qui vient est la transformation du SICAS en Syndicat Mixte en y intégrant les 4 intercommunalités du territoire.

La clé de répartition des communes y sera modifiée pour tenir compte de critères plus équitables.

Monsieur Anastasi propose de solliciter une subvention exceptionnelle de la part de ces quatre intercommunalités au titre d'une aide au démarrage.

Monsieur Picarda souhaite connaître le montant de la ligne de Trésorerie souscrite. Il est de 450 000 €.

Il est procédé au vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Débat d'Orientations Budgétaires est adopté à l'unanimité.

Madame Pelissier fait un point sur le livre « Lumières du canal des Alpines » et sollicite les communes qui ne l'ont pas encore commandé à la faire.

Le Directeur du SICAS

Stéphane MORALES